



Emprunt mal calculé en ligne

Par **popfop**, le **24/08/2010** à **10:38**

Bonjour,

Je souhaitais effectuer un emprunt auprès d'une banque française hier, et il s'avère que leur logiciel de devis (qui entraîne à la prochaine étape une souscription) est erroné :

Le logiciel calcule de manière correcte les intérêts et les mensualités, mais indique un coût total faux. Par exemple,

"Emprunt de 10 000€ sur 2 ans

Coût total des intérêts : 1000 €

Coût total de l'emprunt : 10 100 €"

Le logiciel se trompe donc lors de la somme totale en divisant les intérêts par 10.

Le système étant un site web sujet à modification et ne connaissant pas mes droits, je voulais donc savoir si en achetant ce prêt, je pouvais bénéficier du taux d'intérêt mal calculé (soit 0.6% au lieu de 6) et quelles preuves apporter à part une copie d'écran?

Merci d'avance.